**Lettre ouverte à l’adresse de Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale, concernant la hausse des tarifs postaux**

De par la loi, la Poste a pour mandat de garantir la distribution des journaux régionaux et locaux et de la presse associative. Au début de l’année, elle a introduit une hausse, échelonnée sur trois ans, de ses tarifs d’envoi de journaux, qui met en danger l’existence de la presse associative. En effet, cette hausse est déjà la deuxième subie en peu de temps par cette dernière. En 2013, la Poste est en effet passée à un système tarifaire unifié qui renchérissait d’en moyenne 6 % l’envoi de journaux associatifs. La nouvelle hausse de 2 centimes par année et exemplaire entraînera une augmentation des coûts pouvant aller jusqu’à 50 %, que nombre de journaux ne pourront plus supporter. Sont concernés ici, les journaux des Églises, des partis politiques, des associations de branche, des organisations sportives et culturelles, des œuvres d’entraide, des associations professionnelles et des syndicats. Ce sont plus de 1 000 titres qui contribuent fondamentalement à la diversité des médias. Pour de larges pans de la population, ils constituent une importante source d’information et favorisent leur intégration sociale.

Cette hausse des tarifs n’est pas nécessaire, car les bénéfices nets de la Poste se sont montés à 626 millions de francs pendant l’exercice 2013. La Poste reste le leader incontesté sur le marché et le chiffre d’affaires qu’elle réalise avec les envois postaux est stable. En relevant ses tarifs, la Poste, qui est en mains publiques, enterre la décision du Parlement, à savoir de maintenir et favoriser la diversité du paysage médiatique. Il faut accorder plus de poids au maintien de cette diversité qu’au déficit enregistré par la Poste dans la distribution des journaux, un déficit au sujet duquel règne de surcroît une opacité totale.

La presse associative critique avec la plus grande fermeté la politique tarifaire de la Poste et met en garde contre le fait que le service universel à la population soit mis en jeu à la légère afin d’optimiser les bénéfices. Le Parlement a relevé l’aide indirecte à la presse afin de garantir la survie des petits journaux régionaux et de la presse associative. En lieu et place, en augmentant les tarifs d’envoi, c’est leur existence qui est mise en question. Si l’on n’arrête pas la Poste, beaucoup de journaux associatifs supprimeront des éditions, voire renonceront à toute parution.

**Nos questions à la conseillère fédérale Doris Leuthard responsable de ce dossier :**

* Êtes-vous consciente du fait qu’avec sa politique tarifaire, la Poste tourne une décision démocratique ?
* Êtes-vous d’accord avec cela et est-ce là la volonté du Conseil fédéral ?
* Reconnaissez-vous l’importance de la presse associative pour la cohésion sociale et la diversité des médias en Suisse ?
* Voulez-vous que la distribution de la presse associative continue à faire partie du service universel à la population ?
* Le Conseil fédéral veut-il soutenir la presse associative et assurer sa survie ?

Nous mettons d’urgence en garde contre un renforcement de la pression sur les médias du pays. La presse associative contribue grandement au débat démocratique. Nous considérons que la politique tarifaire de la Poste est une attaque contre le pluralisme des opinions.

**C’est pourquoi les organisations signataires demandent que**

* la Poste revienne sur sa décision et renonce à augmenter ses tarifs ;
* la Confédération, en tant que propriétaire de la Poste, intervienne en faveur des journaux touchés par la hausse des tarifs ;
* la Poste garantisse toute la transparence sur les frais de distribution des journaux ;
* l’encouragement futur des médias assure le maintien de la presse associative.

Les organisations